

Les travaux doivent donc être achevés au plus tôt à fin février 2020 et au plus tard à fin avril 2020.



AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

RELATIF À LA RESTAURATION CÔTÉ FAÇADE NORD DE LA PREMIÈRE ASSISE DE L'AHU DU MARAE DU SITE CLASSÉ « MARAE MĀHA'ĪĀTEA » SIS À PAPARA - TAHITI

Informations relatives à l'acheteur public :

- 1- Acheteur public : La Polynésie française.
- 2- Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public : Le Ministre de la culture et de l'environnement, *en charge de l'artisanat*.
- 3- Nom et coordonnées de l'organisme acheteur :

La Direction de la Culture et du Patrimoine - Te Papa Hiro'a 'e Faufa'a tumu de la Polynésie française (DCP) B.P. 380 586 Tamanu - 98718 Punaauia- TAHITI – Tél.: 40 50 71 77, courriel : joany.hapaitahaa@culture.gov.pf et direction@culture.gov.pf .

Objet et caractéristiques principales du marché :

- 1- Objet : Le présent marché en procédure adaptée a pour objet la restauration côté façade nord de la première assise de l'ahu du site classé de « marae Māha'īātea », sis à Papara – Tahiti.
- 2- Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Marché de Travaux– Le détail des prestations demandées est précisé au Cahier des Charges (CDC).
- 3- Type de marché : Marché de Travaux.
- 4- Lieu d'exécution de la prestation ou de livraison de la commande : Commune de Papara, PK 39, Pointe de 'Outumanomano, site classé « marae Māha'īātea ».

Marché à procédure adaptée prévue à l'article LP 321-1 du Code des marchés publics.

Conditions de participation – pièces à fournir par les candidats :

- 1- Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.
- 2- Documents et renseignements relatifs aux capacités financières : Définis dans le règlement de la consultation.
- 3- Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles : Définis dans le règlement de la consultation.

Nombre de candidats admis à présenter une offre : Sans objet.

Critères d'attribution :

Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en œuvre sont définis dans le règlement de la consultation.

Renseignements relatifs aux études et primes : Sans objet

Renseignements complémentaires

- 1- Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : Joany CADOUSTEAU
joany.hapaitahaa@culture.gov.pf ;
- 2- Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé :
Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, B.P. 380586 Tamanu – 98 718 Punaauia – site Internet : (www.culture-patrimoine.pf) ;
- 3- Adresse auprès de laquelle les offres doivent être déposées ou envoyées :

Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, B.P. 380 586 Tamanu – 98 718 Punaauia.

Conditions de remise des offres

- 1- Contenu de l'enveloppe à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.
- 2- Modalités de remise des plis :
Les offres sont remises sous enveloppes cachetées à :
Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des pêcheurs, P.K. 15 c/mer Punaauia
avant le 23 octobre 2020 à 12 h 00, délai de rigueur (toute offre parvenue après ce délai sera rejetée).

Ou

Envoi postal par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15
c/mer, B.P. 380586 Tamanu – 98 718 Punaauia.

Le cachet de la poste faisant foi.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa- B.P. 4522, 98713
Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site
Internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 25 septembre 2019.

Le Ministre de la Culture



Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU

